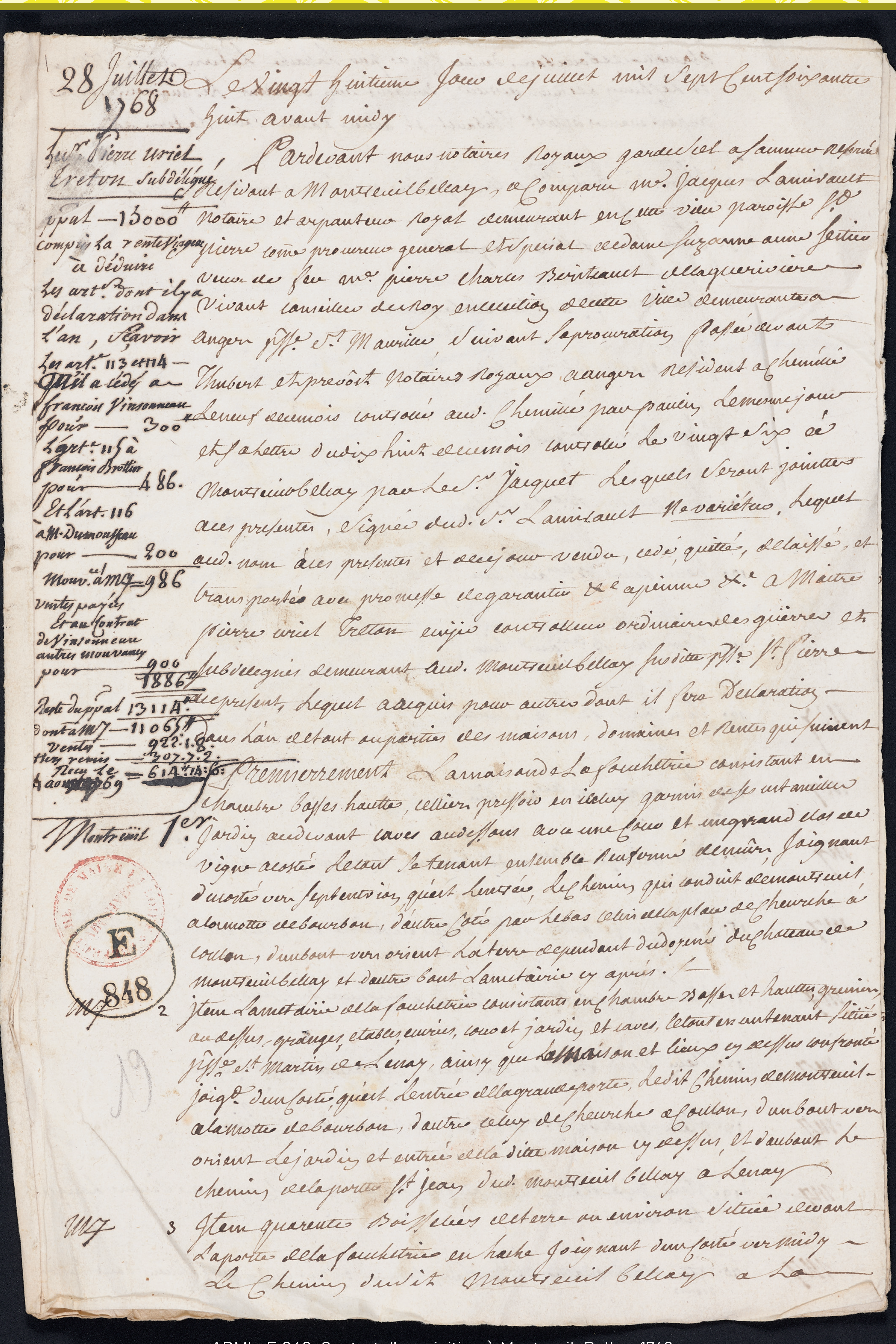

28 juillet
1768

Sieur Pierre Uriel
Ereton subdélégué

ppal — 13000 ll
compris la rente viagere
à déduire
les artes dont il y a
déclaration dans
l'an, sçavoir
les art. 113 et 114 —
qu'il a cédés a
françois Vinsonneau
pour — 300 ll
l'art. 115 à
françois Brottier
pour — 486.
Et l'art. 116
a M. Dumoustier
pour — 200
Mouv. à M7 — 986
ventes payées
Et au contrat
de Vinsonneau
autres mouvances
pour — 900
1886 ll
Reste du ppal 11114.
dont à M7 — 11065 ll
ventes — 922.1.8.
tiers remis — 307.7.2.
Reçu le 4 aoust 1769 — 614 ll 14. 6.

Le vingt huitieme jour de juillet mil sept cent soixante huit avant midy

Pardevant nous notaires royaux garde scel a Saumur resident a Montreuilbellay, a comparu me Jacques Lanivault notaire et arpanteur royal demeurant en cette ville paroisse St Pierre come procureur general et special de dame Suzanne anne Jettier veuve de feu me pierre charles Beritault dela guerivière vivant conseiller du Roy en l'election de cette ville demeurante a anger psse St Maurice, suivant sa procuration passée devant Thubert et prevost notaires royaux a anger resident a Chemillé le neuf de ce mois controlée aud. Chemillé par paulin le meme jour et sa lettre du dix huit de ce mois controlée le vingt six de Montreuilbellay par le sr Jaquet lesquels seront jointes aux presentes, signées dud. sr Lanivault ne varietur, lequel aud. nom a ces presentes et des ce jour vendu, cedé, quitté, delaissé, et transportés avec promesse de garantir & a peinne &c. a Maitre pierre uriel Eretton en ce jour controlleur ordinaire des guerres et subdelegué demeurant aud. Montreuilbellay susditte psse St Pierre a ce present, lequel a acquis pour autres dont il fera declaration dans l'an de tout ou partie des maisons, domaines et rentes qui suivent

Montreuil 1er. Premierrement la maison de la fouchetrie consistant en chambre basses hauttes, cellier, pressoir en iceluy garni de ses ustanciles jardin au devant caves au dessous avec une cour et un grand clos de vigne a costé le tout se tenant ensemble renfermé de murs, joignant d'un costé vers septentrion, qui est l'entrée, le chemin qui conduit de montreuil a la motte de bourbon, d'autre costé par le bas celui de la place de Cheurche a coullon, d'un bout vers orient la terre dependant du doyenné du chateau de montreuilbellay et d'autre bout la metairie cy apres.

M7 2 Item la metairie de la fouchetrie consistante en chambre basse et hautte, greniers au dessus, granges, etables, ecuries, cour et jardin et caves, le tout en un tenant situé psse St Martin de Lenay, ainsy que la maison et lieux cy dessus confronté joignt d'un costé, qui est l'entrée de la grande porte, ledit chemin de montreuil a la motte de bourbon, d'autre celuy de Cheurche a Coullon, d'un bout vers orient le jardin et entrée de la ditte maison cy dessus, et d'autre bout le chemin de la porte St Jean dud. montreuil bellay a Lenay

M7 3 Item quarante boisselées de terre ou environ situé devant la porte de la fouchetrie en haie joignant d'un costé vers midy le chemin dudit montreuil bellay a la

E
848

19

ADML, E 848, Contrat d'acquisition à Montreuil-Bellay, 1768

Document I

CAS ② Étape ❸